



DOSSIER PÉDAGOGIQUE

NOUS ET LES AUTRES
DES PRÉJUGÉS AU RACISME

..... Exposition itinérante

LA PETITE FORME



MUSÉE DE
L'HOMME



EXPOSITION

12 sept. 2020
24 sept.

Péristyle de l'Hôtel de Ville, Neuchâtel

UNE EXPOSITION CONÇUE PAR LE MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE - LE MUSÉE DE L'HOMME

Le Musée de l'Homme est un site du Muséum national d'Histoire naturelle. Il regroupe, sur les thématiques de l'évolution de l'Homme et des sociétés, les cinq missions du Muséum national d'Histoire naturelle: conservation des collections, recherche, expertise, enseignement et diffusion des connaissances au plus grand nombre.

Le Musée de l'Homme et sa nouvelle exposition permanente, «La Galerie de l'Homme», se réclament toujours de cette ambition: proposer d'étudier notre espèce –*Homo sapiens*– sous les angles biologique, social et culturel. Un parcours tripartite tente de répondre à trois grandes questions fondamentales –Qui sommes-nous? D'où venons-nous? Où allons-nous?– à travers plus de deux mille objets exposés et des dispositifs numériques à visée pédagogique. Un parcours tactile offre une approche sensorielle des discours portés par la Galerie de l'Homme. Ce «nouveau» Musée de l'Homme a désormais

pour vocation la compréhension de l'évolution de l'Homme et de la société à travers une approche interdisciplinaire. La Galerie de l'Homme est par ailleurs complétée par un balcon des Sciences, dédié à l'actualité de la recherche, un espace d'exposition temporaire, un centre de ressources, une bibliothèque et un auditorium.

Par cette première grande exposition, le Musée de l'Homme souhaite prendre part aux débats d'actualité et leur apporter son éclairage scientifique, rappelant ainsi l'engagement et le positionnement résolument antiraciste de son fondateur, Paul Rivet, dès 1938. Les thématiques de l'exposition rentrent donc en résonance avec celles de la Galerie de l'Homme, nouvel écrin du Musée, rouvert aux publics en 2015, où un questionnement sur l'espèce humaine, son passé, son avenir et son rapport à l'environnement croisant des points de vue biologique et culturel est proposé aux visiteurs.

SOMMAIRE

- P. 3 – GUIDE D'UTILISATION
- P. 4 – PRÉSENTATION DE L'EXPOSITION « NOUS ET LES AUTRES »
- P. 4 – PREMIÈRE PARTIE « MOI ET LES AUTRES »
- P. 5 – DEUXIÈME PARTIE « RACE ET HISTOIRE »
- P. 6 – PAS À PAS : **LE RWANDA : ENTRE HÉRITAGE COLONIAL ET NATIONALISME**
- P. 7 – P. 8 – TROISIÈME PARTIE « ÉTAT DES LIEUX »
- P. 9 – LIEN AVEC LES PROGRAMMES SCOLAIRES / BIBLIOGRAPHIES ET FILMOGRAPHIES
- P. 10 – LIEN AVEC LES PROGRAMMES SCOLAIRES / BIBLIOGRAPHIES ET FILMOGRAPHIES
- P. 11 – PROGRAMMES SCOLAIRES

GUIDE D'UTILISATION

L'exposition « Nous et les Autres. Des préjugés au racisme » a pour objectif de faire prendre conscience que les phénomènes de préjugé et de racisme sont les résultats d'une construction sociale et entend proposer une étude cohérente et globale des phénomènes de racialisation et de racisme.

La première partie « Moi et les Autres » (panneaux I à III) présente les mécanismes de catégorisation qui, lorsqu'ils se conjuguent avec les idées de hiérarchisation, d'ethnocentrisme, d'assignation identitaire et d'essentialisation, aboutissent au racisme.

La deuxième partie « Race et histoire » (panneau IV) relate différents exemples de racismes institutionnalisés.

La troisième partie « Etat des lieux » expose ce que nous révèlent les données de génétiques humaines sur la notion de races humaines (panneaux V et VI). Elle présente aussi un état des lieux du racisme en France, ses manifestations et la législation en France (panneaux VII et VIII).

Elle s'achève sur l'importance de combattre collectivement cette construction intellectuelle, sans fondement scientifique, qu'est le racisme (panneau IX).

Un complément sur la législation en Suisse et dans le canton de Neuchâtel, ainsi que l'état des lieux du racisme et des discriminations en Suisse est proposé par la Chaire de droit constitutionnel, le Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population de l'Université de Neuchâtel.

Ce dossier a vocation à aider les personnels pédagogiques à appréhender les thématiques traitées au sein de l'exposition « Nous et les Autres. Des préjugés au racisme » en présentant :

- le fil conducteur de l'exposition,
- les définitions des termes abordés dans l'exposition.
- une sélection de ressources bibliographiques pour approfondir les thèmes traités, en aval de la visite.

PRÉSENTATION DE L'EXPOSITION « NOUS ET LES AUTRES · DES PRÉJUGÉS AU RACISME »

PREMIERE PARTIE « MOI ET LES AUTRES »

Cette partie explique la notion de racisme ainsi que le basculement qui peut s'opérer de la catégorisation d'individus vers l'assignation identitaire.



① LA CATÉGORISATION

Catégoriser est un processus cognitif normal. Pour appréhender le monde, et notamment la grande diversité de l'espèce humaine, l'être humain a besoin de créer des catégories qui réunissent des éléments qu'il considère de même « nature ». Ce processus n'induit pas forcément de hiérarchie entre les catégories. Mais il peut nous faire glisser vers une image figée d'un individu, qui se voit alors réduit à un stéréotype alors même que le processus de construction de l'identité est mouvant, chacun d'entre nous étant constitué d'une pluralité d'identités qui ne sont pas immuables.

② IDENTITÉS, STÉRÉOTYPES ET PRÉJUGÉS

En tant que membre d'une espèce sociale, chaque être humain appartient à une société construite sur des valeurs communes qui forment le support de l'identité du groupe auquel il s'identifie. Cette définition du groupe se fait aussi par opposition aux « autres », que nous regroupons dans des exo-groupes. Nous percevons alors les autres dans une totalité qui fait fi de la diversité et de la pluralité des individus et avons tendance à privilégier notre groupe d'appartenance (endo-groupe), à en faire un modèle de référence et à juger les autres à l'aune de ce modèle. Cet ethnocentrisme peut alors favoriser l'émergence d'une vision hiérarchisante et inégalitaire de la différence.

③ L'ESSENTIALISATION

Un basculement s'opère dans la manière de percevoir « l'Autre » dès lors que nous lui attribuons une identité figée et définitive, rendant ainsi impossible le passage d'une catégorie à l'autre. L'individu est ainsi ramené et réduit à une identité de groupe fantasmée et hérite des préjugés et des stéréotypes liés à l'ensemble de ce groupe concernant notamment des caractères moraux, psychologiques ou comportementaux supposés immuables et transmis de manière « naturelle » de génération en génération. En découle alors un phénomène d'essentialisation qui rend étanches ces catégories arbitrairement déterminées perçues comme monolithiques. Au cours de l'Histoire, des individus ont été classés dans des catégories renvoyant à leurs traits physiques. Aujourd'hui, l'essentialisation perdure sous une forme culturelle, fondée sur des critères comme la religion ou l'origine géographique. Des barrières invisibles se dressent entre les êtres humains et dévient ainsi à l'individu ses identités plurielles, dynamiques et changeantes...



DEUXIÈME PARTIE « RACE ET HISTOIRE »

Cette partie rappelle que la catégorisation a, au cours de l'Histoire, pris la forme d'une racialisation des identités collectives et a abouti à différentes formes de « racismes institutionnels ».



① LA RACIALISATION DES IDENTITÉS COLLECTIVES

À partir du 15^e siècle, la domination des États européens s'impose sur une grande partie du continent américain. Les populations locales sont décimées et des esclaves africains sont amenés pour travailler sur les plantations de sucre, de café, de coton... La nécessité de justifier la violente domination et l'esclavage des Africains conduit les Européens à dévaloriser les populations africaines et à hiérarchiser les hommes en fonction de la couleur de leur peau. Les abolitions de l'esclavage ne mettent pas fin à ces représentations. Au 19^e siècle, le mouvement de colonisation, qui traduit la volonté des nations européennes d'établir leur domination sur le reste du monde, est à nouveau source d'une racialisation des identités. Une représentation inégalitaire et hiérarchisante des populations colonisées structure les imaginaires.

Au 18^e siècle, les savants entreprennent de classer la diversité du monde vivant. Le botaniste Linné classifie les plantes, les zoologues font de même avec le monde animal à l'aide de la notion de « race » et des anthropologues appliquent cette démarche aux êtres humains. Dans le contexte politique de l'esclavagisme puis de la colonisation, l'entreprise classificatoire de ces savants s'est accompagnée d'une dimension inégalitaire, hiérarchisante et essentialisante. Les trois races principales identifiées – la race blanche, la race jaune, la race noire – sont hiérarchisées.

② LA SÉGRÉGATION RACIALE AUX ÉTATS-UNIS

Après la guerre de Sécession, l'esclavage est aboli et l'égalité des droits affirmés par la constitution américaine. Mais les élites politiques et économiques se refusent à l'application intégrale des principes républicains instaurant pour tous l'égalité des droits. Une politique destinée à maintenir la suprématie de la « race blanche » est approuvée par la majeure partie de la société américaine, où les esclaves libérés sont présentés comme des concurrents potentiels; les représentations racistes demeurent très vivaces dans les imaginaires et dans les pratiques. Peu à peu, la ségrégation raciale s'instaure et donne lieu à une série de lois discriminantes, dont les plus emblématiques sont les lois « Jim Crow », qui imposent la séparation des Noirs et des Blancs dans l'espace public.

③ LE NAZISME ET L'OBSESSION DE LA PURETÉ RACIALE

Les nationalistes allemands invoquent la prétendue supériorité de la « race » aryenne dans un contexte de rivalités exacerbées entre les nations européennes, où celles-ci s'inventent une généalogie fantasmée et supérieure. Le nazisme pousse alors ce processus de racialisation jusqu'à sa conséquence la plus dramatique: le génocide.

PAS À PAS : GÉNOCIDE AU RWANDA

LE RWANDA : ENTRE HÉRITAGE COLONIAL ET NATIONALISME

Il apparaît comme un exemple symbolique puisqu'il combine les deux vecteurs principaux des phénomènes de racialisation : le colonialisme et le nationalisme.

Le racisme d'État au Rwanda a engendré un million de morts entre le 7 avril et le 4 juillet 1994. Cet exemple permet de rappeler que le processus de racialisation n'appartient pas à un passé lointain et révolu, puisqu'il s'est manifesté récemment et a abouti à une forme extrême, un génocide. Il montre également que le racisme n'est pas limité au racisme de couleur de peau.

À la fin du 19^e siècle, les colons européens et les autorités ecclésiastiques transforment des catégories précoloniales non figées en « races » hutue et tutsie, ce qui aboutit à la consolidation de l'aristocratie tutsie, qui se voit accorder des privilèges et travaille au service de l'ordre colonial. Cela provoque un ressentiment chez les élites hutues dès la fin des années 1950. Le Manifeste des (Ba)hutus, publié en 1957 à l'initiative d'intellectuels hutus, est un bon exemple de ces revendications.

L'indépendance du pays est déclarée en 1962 et le président Grégoire Kayibanda, issu d'un parti promoteur d'un pouvoir hutu, souhaite « restituer le pays à ses propriétaires », ce qui entraîne des mouvements de population tutsis vers les pays voisins. Le nouveau régime fait face à des attaques d'exilés tutsis qui sont prétexte à de violentes répressions sur les Tutsis de l'intérieur, notamment à la Noël 1963. Une situation analogue se répète en début d'année 1973 et engendre une nouvelle vague de migration forcée tutsie. Juvénal Habyarimana renverse Grégoire Kayibanda en juillet de cette même année puis fonde le Mouvement révolutionnaire national pour le développement (MRND). Il renforce « l'équilibre ethnique et régional » qui vise en réalité à limiter l'accès des Tutsis mais aussi des Hutus issus d'autres régions que la sienne aux postes administratifs, d'enseignement, mais aussi dans le secteur privé. De nombreux jeunes Tutsis sont privés d'éducation. Cette situation attise la haine réciproque des nouvelles générations. En 1990, a lieu une attaque de réfugiés rwandais regroupés au

sein du Front patriotique rwandais (FPR) sur la frontière nord et en décembre, un appel à la conscience des Bahutus revitalise le racisme anti-tutsi. Cette propagande de la frange dure du MRND est relayée par une presse extrémiste qui prône « le peuple majoritaire » et un « Hutu power » exclusif. Les exactions se multiplient entre 1990 et 1992.

En avril 1994, le président périt dans un attentat. Cet événement déclenche la machine du génocide préparée méthodiquement depuis des mois au titre de l'autodéfense civile demandée par l'État-Major depuis septembre 1991. Cette extermination planifiée s'appuie sur des milices et des unités de l'armée et de la gendarmerie. De nombreux témoignages attestent de préparatifs avant même la mort du président. Le génocide n'est donc pas le fruit incontrôlé d'une colère populaire. En effet, des meurtres ciblés sont attestés dès le 7 avril 1994, visant notamment des personnalités qui devaient faire appliquer les accords d'Arusha, dont l'objectif visait l'intégration politique et militaire des différentes composantes internes et externes de la nation rwandaise.

Le « travail », mot renvoyant aux massacres systématiques des Tutsis, est donc organisé de manière décentralisée, en s'appuyant sur le maillage administratif très hiérarchisé du pays. Le génocide mobilise la participation populaire : il s'agit d'un génocide de proximité construit sur les frustrations sociales des paysans.

Le poste de radio et, travers lui, la Radio-télévision libre des Milles-Collines (RTLM) contrôlée par la faction extrémiste hutue, a joué un rôle important dans la mobilisation des « combattants », par la diffusion de messages désignant les Tutsis comme des ennemis à exterminer, ainsi que dans la délation donnant lieu à des raids meurtriers.



« EST-CE QUE LA SCIENCE A QUELQUE CHOSE À DIRE SUR LE RACISME ? »

POURQUOI N'EXISTERAIT-IL PAS DES RACES D'ÊTRES HUMAINS ? »

¿

?! DANS 100 ANS, SERONS-NOUS TOUS MÉTIS ?

? POURQUOI LES HOMMES ONT-ILS DES COULEURS DE PEAU DIFFÉRENTES S'IL N'Y A PAS DE RACES ?

» S'IL EXISTE DES RACES DE CHIENS, POURQUOI N'EXISTERAIT-IL PAS DES RACES D'ÊTRES HUMAINS ?

»

ON VIENT BIEN TOUS D'AFRIQUE ?

TROISIÈME PARTIE « ÉTAT DES LIEUX »

Aujourd'hui, le contexte politique et intellectuel est très différent de celui qui a rendu possible l'instauration des racismes institutionnalisés. Dès 1948, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies (ONU) a adopté la Déclaration universelle des droits de l'Homme. En France, depuis les années 1970, l'État renforce la lutte contre le racisme. En parallèle, dès les années 60, les recherches scientifiques nient toute validité au concept de « races humaines ».

1 DES QUESTIONS ?

Le panneau V présente cinq interrogations auxquelles les généticiens des populations humaines du Muséum national d'Histoire naturelle répondent.

Est-ce que la science a quelque chose à dire sur le racisme ?

La science peut rappeler que nous sommes très peu différents les uns des autres et tous uniques ! Contrairement à l'idée véhiculée par le racisme, qui suppose une hiérarchie à partir des différences, cela n'a aucun sens scientifiquement de donner une valeur éthique et idéologique à ces différences.

S'il existe des races de chiens, pourquoi n'existerait-il pas des races humaines ?

Chez les humains, la sélection naturelle et les migrations entre les populations ne créent pas des groupes aussi distincts que les différentes races de chiens. Chez les chiens les différences entre races sont frappantes parce que les éleveurs sélectionnent quels chiens peuvent se reproduire entre eux selon des critères physiques et comportementaux.

Dans cent ans, serons-nous tous métis ?

Nous sommes déjà tous métis car nous avons tous des origines multiples. Avec l'intensification des échanges migratoires entre régions du monde éloignées,

apparaîtront, par la loterie génétique, de nouvelles physionomies (phénotypes) ainsi que de nouvelles combinaisons de couleur de peau, d'yeux, de cheveux ou de formes du corps.

Pourquoi les hommes ont-ils des couleurs de peau différentes s'il n'y a pas de races ?

Les différences de couleur de peau relèvent pour l'essentiel d'une adaptation de nos ancêtres à des conditions climatiques. Suite à la sortie d'Afrique de notre espèce, nous avons rencontré des milieux différents et, au fil des générations, il y a eu des adaptations à des ensoleillements différents selon les régions : une peau plus claire dans les latitudes élevées et plus foncée sous les tropiques. Ces adaptations ne concernent qu'une part infime de notre génome.

On vient bien tous d'Afrique ?

Notre espèce *Homo sapiens* a émergé en Afrique il y a environ 200 000 ans puis elle est sortie d'Afrique il y a -70 000 à -100 000 ans. Nos ancêtres sont tous africains si l'on remonte assez longtemps dans le temps.





2 L'HUMAIN, UNE ESPÈCE SANS RACE

Les informations du panneau VI expliquent pourquoi les races n'existent pas. En effet, les données génétiques montrent qu'il y a trop peu de différences entre les populations humaines pour justifier l'emploi du mot « races », qui est approprié pour évoquer des espèces animales et végétales largement sélectionnées par l'Homme.

3 OÙ EN EST-ON AVEC LE RACISME AUJOURD'HUI ?

Les données du panneau VII prennent source dans les statistiques et enquêtes menées en sciences sociales pour « mesurer » les pratiques racistes.

Elles révèlent que la diversité est plutôt bien tolérée par la population majoritaire et que les descendants d'immigrés s'intègrent correctement. Pourtant, on constate que certains groupes minoritaires sont encore victimes d'inégalités et de discriminations.

4 QUE DIT LA LOI ?

Le panneau VIII rappelle les sanctions et infractions prévues par la loi, contre les propos et actes discriminatoires et racistes.

5 LA VILLE MONDE

La fin de l'exposition rappelle les modes d'action citoyenne permettant de « partager le monde » et de réaffirmer le principe d'égalité entre les hommes, afin de combattre le racisme.

6 L'UNESCO

La coalition internationale des villes inclusives et durables (ICCAR) fournit un bon exemple de coopération mise en place par l'UNESCO à l'échelle internationale pour lutter activement contre le racisme.

LA SITUATION EN SUISSE



7 QUE DIT LA LOI EN SUISSE ?

La Suisse a ratifié de nombreuses normes du droit international (des droits humains). Dans ces textes, on trouve une interdiction de discriminer aux termes de laquelle tous les droits et toutes les libertés qui sont garanties doivent l'être "sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion,... ou de toute autre situation".

8 L'ART. 8 DE LA CONSTITUTION ET L'ART. 261BIS DU CODE PÉNAL

Pour concrétiser ces normes du droit international, la Suisse a adopté, dans son droit interne, diverses normes dont principalement les deux qui suivent : l'art. 8 de la nouvelle Constitution fédérale du 18 avril 1999 et l'article 261bis du Code pénal.

9 JURISPRUDENCE

L'application des normes juridiques est principalement l'apanage des tribunaux, dans le cadre de litiges, soit parce qu'une personne se plaint de ce qu'un acte étatique (une norme ou une décision) viole l'art. 8 al. 2 de la Constitution, soit qu'il y a violation de l'art. 261bis du Code pénal. L'infraction se poursuit d'office (c'est-à-dire sans qu'une plainte soit nécessaire). Une personne qui s'estime victime peut se plaindre. Un tiers peut aussi dénoncer l'infraction.

10 ET À NEUCHÂTEL ?

Le canton de Neuchâtel s'est doté de bases légales aptes à lutter contre la discrimination sous toutes ses formes. Ainsi, l'art. 8 al. 1er de la nouvelle Constitution cantonale, du 24 septembre 2000, contient une interdiction de discrimination analogue à celle de la Constitution fédérale.

C'est surtout de par sa politique en matière d'intégration des personnes issues de la migration que le Canton de Neuchâtel se distingue et est souvent considéré comme un des cantons ayant une politique novatrice et libérale en la matière.

DU RACISME EN SUISSE ?



11 MESURER LA DISCRIMINATION RACIALE EN SUISSE

Deux études empiriques récentes, basées sur une approche internationalement éprouvée, étayent l'existence d'une discrimination liée à l'origine kosovare, turque, camerounaise ou française/allemande lors d'une première étape dans la recherche d'emploi (Zschirnt 2019) ou de logement (Auer et al. 2019) en Suisse.

12 DU RACISME EN SUISSE ?

Si les enjeux des politiques migratoires mobilisent régulièrement l'opinion, la question du racisme a longtemps été considérée comme trop marginale pour faire l'objet d'un véritable débat public. Néanmoins en 2016, un sondage de l'Office fédéral de la statistique - Vivre ensemble en Suisse - indique que deux tiers des répondant·es estiment que le racisme est « un problème de société important ».

13 TÉMOIGNAGES ET PAROLES DE SPÉCIALISTES

Le panneau XIII présente des expériences vécues et paroles de personnes afro-descendantes, qui ont participé à une étude commandée par le Service de lutte contre le racisme de la Confédération (Efionayi-Mäder et Ruedin 2017).



DÉFINITION DES TERMES ABORDÉS DANS L'EXPOSITION

ALTÉRITÉ

Alors que les différences entre individus ou groupes sociaux sont infinies, sélectionner des caractéristiques - réelles ou imaginaires - perçues comme pertinentes pour désigner l'autre permet de s'en différencier et de créer entre « eux » et « nous » une frontière symbolique.

CATÉGORISATION

La catégorisation est une opération mentale qui permet de réduire la complexité du monde. Les Hommes classent les individus en fonction de leur apparence, leur religion, leur origine géographique... Ces « catégories » ne sont ni naturelles ni figées : les critères de différenciation varient selon les sociétés et les époques.

ESSENTIALISATION

On parle d'essentialisation lorsque l'identité d'un individu se voit réduite à des particularités morales, des aptitudes intellectuelles ou des caractères psychologiques supposés immuables et transmis de génération en génération au sein d'un groupe humain.

PRÉJUGÉ

Un préjugé est un jugement porté sur un individu ou un groupe, qui se fonde sur des idées reçues issues d'un milieu ou d'une époque donnés. À la différence du stéréotype, il est porteur d'une charge affective et suscite des considérations ou des réactions souvent défavorables à l'égard des personnes visées.

STÉRÉOTYPE

Le stéréotype est une opinion toute faite sur un individu ou un groupe auquel on attribue des traits de caractères figés, réputés communs à tous ceux de sa « catégorie ». Véhiculée par le sens commun, cette représentation caricaturale fonctionne comme un « prêt à penser » qui réduit la complexité du réel.

ASSIGNATION IDENTITAIRE

Alors que chacun se définit en fonction d'un contexte ou d'éléments qu'il souhaite mettre en avant, l'assignation identitaire renvoie l'individu à une identité figée, en lui attribuant des traits physiques, culturels ou psychologiques propres à son groupe d'appartenance qu'il soit réel ou supposé.

DISCRIMINATION

La discrimination consiste à refuser, intentionnellement ou non, l'égalité de traitement à des individus ou des groupes. Elle peut être directe (logement, embauche...) ou indirecte lorsqu'elle résulte de pratiques apparemment égalitaires - comme l'orientation scolaire - qui produisent des effets défavorables pour les individus ou les groupes concernés.

ETHNOCENTRISME

L'ethnocentrisme est une attitude qui consiste à valoriser les caractéristiques culturelles du groupe auquel on appartient, lequel est pris pour référence afin d'évaluer les autres groupes et d'en tenir les caractéristiques pour secondaires, sans forcément leur être hostile.

RACISME

Être raciste, c'est considérer que les différences entre individus - qu'elles soient physiques, culturelles ou morales - sont héréditaires, immuables et « naturelles ». Le racisme établit une hiérarchie entre des catégories d'êtres humains, qui peut se traduire en pratiques allant de la discrimination jusqu'à l'extermination de l'autre.

XÉNOPHOBIE

La xénophobie désigne la peur ou le rejet de ce qui est étranger : les pratiques et caractéristiques culturelles des groupes étrangers sont dénigrées et jugées avec hostilité. Le xénophobe cherche ainsi à préserver son groupe contre les « étrangers » - qu'ils fassent ou non partie de son territoire.



BIBLIographies/FILMOGRAPHIES PROPOSÉES PAR LE MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

- *Les Frontières du racisme: identités, ethnicité, citoyenneté*, Ariane Chebel d'Appollonia, Presses de Sciences Po, 2011
- *Dictionnaire historique et critique du racisme*, Pierre-André Taguieff, PUF, 2013
- *Nous et les Autres. Des préjugés au racisme*, Évelyne Heyer et Carole Reynaud-Paligot, La Découverte, 2017

Identités, stéréotypes et préjugés

- *La Ligne de couleur*, Laurence Petit-Jouvet (2015; 79 mins)
- *L'Homme de couleur*, Laurent Foudrot (2009; 4 mins)
- *Race, cultures, identités. Une approche féministe et postcoloniale*, Hourya Bentouhami-Molino, PUF, 2015

Essentialisation

- *Trop noire pour être française?*, Isabelle Boni-Claverie (2015; 52 mins)

Racisme scientifique

- *Le Racisme scientifique au 19^e siècle*, MNHN (2016; 150 mins)
- *L'Invention de la race. Des représentations scientifiques aux exhibitions populaires*, Nicolas Bancel, Thomas David et Dominic Thomas (dir.), La Découverte, 2014

Racisme institutionnalisé

- *Rwanda, récits d'un génocide*, Fondation GoodPlanet (2003; 65 mins)
- « *Le génocide des Tutsis du Rwanda* », Jean-Pierre Chrétien, Centre d'histoire sociale du 20^e siècle, UMR 8058, université Paris-I Panthéon-Sorbonne
(en ligne : http://chs.univ-paris1.fr/genocides_et_politiques_memorielles/GenocideDesTutsis.pdf)
- *Darfour*, Fondation GoodPlanet (2008; 21 mins)
- *L'État criminel. Les génocides au 20^e siècle*, Yves Ternon, Seuil, 1995
- *Qu'est-ce qu'un génocide?*, Rafaël Lemkin, Éd. du Rocher, 2008
- *Chienne d'histoire*, Serge Avedikian (2010; 15 mins)

Racisme décentré : les Pygmées

- *Fer de hache pygmée et petit villageois*, Alain Epelboin (1988; 13 mins)

Génétique et Population

- *Peut-on retrouver ses origines par l'ADN?*, MNHN (2016; 105 mins)

État des lieux en France

- *Spartacus et Cassandra*, Ioanis Nuguet (2014; 80 mins)
- *Tsigamania. Être gitan et français*, Anne-Marie Chelala (2007; 13 mins)
- *Sociorama. La banlieue du 20 heures*, Jérôme Berthaud & Helkarava, Casterman, 2016
- *Living Color. The Biological and Social Meaning of Skin Color*, Nina G. Jablonski, University of California Press, 2012
- *Une brève histoire de la génétique humaine*, Laurence Perbal, Hermann, 2014
- *Nous et les Autres. La réflexion française sur la diversité humaine*, Tzvetan Todorov, Seuil, 1989

THÉMATIQUES PAR NIVEAU SCOLAIRE

CYCLE 2

EMC

- La sensibilité: soi et les autres; se sentir membre d'une collectivité; accepter les différences...
- Le droit et la règle: des principes pour vivre avec les autres; valeurs d'une société démocratique...
- Le jugement: penser par soi-même et avec les autres; préjugés et stéréotypes...
- L'engagement: agir individuellement et collectivement
- Questionner le monde
- Questionner l'espace et le temps: repérer et situer quelques événements dans un temps long
- Explorer les organisations du monde: comparer des modes de vie

CYCLE 3

EMC

> cf Cycle 2 ci-dessus

Sciences et technologie

- Le vivant, sa diversité et les fonctions qui le caractérisent
- Utiliser différents critères pour classer les êtres vivants; identifier des liens de parenté entre des organismes

Histoire

- Le temps de la République: démocratie, libertés, droits, devoirs
- La France, des guerres mondiales à l'Union européenne

Culture littéraire et artistique

- La morale en question

CYCLE 4

Sciences

- Le vivant et son évolution
- Expliquer sur quoi reposent la diversité et la stabilité génétique des individus
- Diversité génétique au sein d'une population; hérédité, stabilité des groupes
- ADN, mutations, brassage, gène, méiose et fécondation

Lettres

- Informer, s'informer, déformer
- Se raconter, se représenter

LYCÉE

SVT

Seconde: Thème 1

- La diversité des allèles est l'un des aspects de la biodiversité
- La dérive génétique

Première S: Thème 1A

- Les mutations sont la source aléatoire de la diversité des allèles, fondement de la biodiversité
- Étude de la diversité allélique d'une population
- L'ensemble des protéines qui se trouvent dans une cellule (phénotype moléculaire) dépend du patrimoine génétique de la cellule (une mutation allélique peut être à l'origine d'une protéine différente ou de l'absence d'une protéine) et de la nature des gènes qui s'expriment sous l'effet de l'influence de facteurs internes et externes variés

Lettres 1^{er}

- La question de l'Homme dans les genres de l'argumentation

Muséum national d'histoire naturelle

Contact :
itinerances@mnhn.fr

Pour en savoir plus :
<http://nusetlesautres.fr>

Service de la cohésion multiculturelle
Place de la Gare 6
2300 La Chaux-de-Fonds

Pour en savoir plus :
**[https://www.ne.ch/autorites/DEAS/
COSM/Pages/accueil.aspx](https://www.ne.ch/autorites/DEAS/COSM/Pages/accueil.aspx)**